



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 16 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Pacte de Dijon

L'État s'engage aux côtés des intercommunalités qui souhaitent renforcer leurs actions en faveur d'une politique de cohésion urbaine et sociale ambitieuse pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Le Pacte de Dijon, pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale, proposé au Gouvernement par les élus locaux en avril dernier, a été signé, ce 16 juillet 2018, par le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et de France urbaine en présence de présidents d'intercommunalités.

Signé par 86 grandes villes et intercommunalités, dont l'intégralité des métropoles du territoire, le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État, pour adapter l'action publique à chaque territoire. Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en œuvre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la ville. L'État réaffirme quant à lui son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social, et s'engage à accompagner au plus près les collectivités dans la mise en œuvre de leurs prérogatives.

Cette signature permettra la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de travail entre l'État et les collectivités locales. Dès septembre 2018 et pour une durée de six mois, chaque territoire aura l'opportunité de renforcer son contrat de ville par la prise en compte de ses enjeux locaux spécifiques et par l'intégration des annonces gouvernementales pour les quartiers prioritaires de la ville en matière de rénovation urbaine, de sécurité et de justice, d'éducation, d'emploi et de lien social.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr